



Date de génération de ce justificatif : 14/04/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

FORMABREIZH – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 10 avril 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par ASSP en date du 24/02/2026 il a été constituée une SAS à capital fixe dénommée : FORMABREIZH Capital : 500,00 Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la création, l'organisation, la gestion et la réalisation d'actions de formation professionnelle continue destinées notamment aux adultes, salariés, demandeurs d'emploi, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises ; la conception, l'élaboration et la diffusion de programmes pédagogiques, contenus de formation, supports numériques, modules e-learning, formations en présentiel ou à distance ; l'accompagnement, le conseil et l'assistance auprès des entreprises, organisations et institutions dans les domaines du développement des compétences, de l'organisation, de la stratégie, du management, du développement commercial et de la performance professionnelle ; la réalisation d'audits, d'études, de diagnostics, de prestations de conseil et d'ingénierie pédagogique ou organisationnelle ; 2 l'organisation de séminaires, conférences, ateliers, événements professionnels et actions de sensibilisation ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Saint-brieuc. Siège social : 32 Rue des Lilas 22960 Pledran. Président(e) : M. SERY Raphaël pour une durée illimitée demeurant 32 Rue des Lilas 22960 Pledran Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
